

Jacques MYARD¹



L'UNION EUROPÉENNE, LA FUITE EN AVANT : UN ÉCHEC CERTAIN

Résumé : L'Europe à la sortie de la Seconde Guerre mondiale a suscité un immense espoir et est apparue comme un destin inéluctable, afin de sortir des conflits européens. Malheureusement, l'idéologie fédéraliste soutenue par des lobbys technocratiques avides de pouvoir l'ont conduit dans une impasse. En dépit de toute raison, la présidente de la Commission et certains politiques pratiquent la fuite en avant. Il est urgent de revenir à la réalité, construire une organisation de coopération européenne non-exclusive dans le village planétaire. Le destin de la France se joue certes en partie en Europe, mais aussi en Méditerranée, en Afrique et dans le monde. Elle a tous les atouts pour assurer et tenir son rang dans le concert des Nations.

Mots-clés : Europe, Seconde guerre mondiale, Fédéralisme, OTAN, Traités européens, Technocratie, Construction européenne, Commission européenne, Union européenne, États-nations, Coopération, Défense, France, De Gaulle, Russie, États-Unis, Allemagne, Guerre froide.

EUROPEAN UNION, GOING FORWARD REGARDLESS : CERTAIN FAILURE

Abstract: *Europe, at the end of the Second World War, aroused immense hope and appeared to be an inevitable destiny, in order to emerge from European conflicts. Unfortunately, the federalist ideology supported by power-hungry technocratic lobbies has led it into a dead end. Despite all*

1. Jacques Myard est membre honoraire du Parlement, ancien membre de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et Maire de Maisons-Laffitte (1989-). Il a été secrétaire d'ambassade à Lagos (1973-1979), officier de liaison à la division politique du Gouvernement militaire français de Berlin (1977-1980), a rejoint ensuite la direction des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères (1980-1986) avant de servir comme conseiller technique auprès du ministre de la Coopération (1986-1988) puis d'être élu maire ainsi que conseiller général (1988-1993) puis député (1993-2017). Il est l'auteur de plusieurs rapports liés aux questions de souveraineté nationale, et il a publié dernièrement *Construire l'Europe des réalités* (Paris, L'Harmattan, 2019, 118 p.) et *Bye bye démocratie. Le brûlot de l'année* (Paris, Lafont Presse, 2023, 112 p.).

reason, the President of the Commission and certain politicians are rushing ahead. It is urgent to return to reality and build a non-exclusive European cooperation organization in the global village. France's destiny is certainly being played out partly in Europe, but also in the Mediterranean, Africa, and the world. It has all the assets to ensure and maintain its place in the community of nations.

Key words: Europe, World War II, Federalism, NATO, European Treaties, Technocracy, European Construction, European Commission, European Union, Nation States, Cooperation, Defense, France, De Gaulle, Russia, United States, Germany, Cold War.

J'AI PASSÉ DIX ANS DE MA VIE à la direction des affaires juridiques du Quai d'Orsay et – je le dis toujours – avec Jean-Claude Trichet, avec lequel je ne partageais pas du tout la mythologie européenne qu'il professait alors. Il est clair qu'il faut avoir une approche historique et que bien sûr, au sortir de la guerre, il y a eu des espoirs forts pour ne pas retrouver les guerres fratricides et les guerres réelles qui avaient commencé en 1870, qui se sont poursuivies en 1914, et se sont terminées en 1945 par l'écrasement complet du Troisième *Reich*. Il était donc évident que les intellectuels avaient déjà professé une volonté de trouver un accord entre toutes les nations européennes pour bâtir la paix, même si nous en sommes très loin aujourd'hui.

1. Du Traité de Rome à la constitution européenne de Valéry Giscard d'Estaing (VGE) : une dangereuse dérive

Je vais reprendre ce qu'il s'est passé sur le plan institutionnel. Nous allons commencer à la fameuse déclaration de Robert Schuman (9 mai 1950) au Salon de l'Horloge, au Quai d'Orsay, pour placer la production du charbon et de l'acier sous une autorité commune, la « Haute Autorité »².

En 1952, c'est l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED)³, qui devait être placée sous tutelle OTAN. Merci au professeur Christophe Réveillard de l'avoir rappelé, parce que c'est un point très important : il était évident qu'il ne

2. *Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)*, signé à Paris par la RFA, la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Italie et les Pays-Bas, le 18 avril 1951, 40 p., lien : https://www.cvce.eu/recherche/unit-content/-/unit/5cc6b004-33b7-4e44-b6db-f5f9e6c01023/87c623da-8b97-4380-b154-f37056600498/Resources#11a21305-941e-49d7-a171-ed5be548cd58_fr&overlay (consulté le 16 juillet 2025).

3. *Traité instituant la Communauté européenne de défense (CED)*, signé à Paris par la RFA, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, le 27 mai 1952, 91 p., lien : https://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_la_communaute_europeenne_de_defense_paris_27_mai_1952-fr-2af9ea94-7798-4434-867a-36c4a256d0af.html (consulté le 16 juillet 2025).

s'agissait pas d'une armée européenne autonome, mais que c'étaient des supplétifs, bien évidemment, de la puissance américaine.

Ensuite, nous avons le traité de Rome (1957)⁴, de l'Europe des six, qui est une coopération qui fondait, quand même, une coopération des peuples, semble-t-il. De Gaulle, d'ailleurs, en prend acte, et à une délégation d'entrepreneurs, et notamment de patrons français qui étaient venus se plaindre de la concurrence allemande auprès du Général, que bien évidemment ils allaient être bouffés par les Allemands ou je ne sais qui parce que pas capables de réagir à la baisse ou l'éradication des droits de douane – qui semblent revenir avec Donald Trump – et le Général leur avait dit, en tournant les talons, qu'« *ils sont plus forts qu'ils ne le pensent* ». C'est-à-dire qu'à ce moment-là (1958) nous sommes rentrés dans le Marché commun avec la volonté effectivement de donner un « coup de fouet » à l'économie, ce qui fut le cas, mais avec sur le plan interne – il faut le dire également – la réforme Rueff et le nouveau Franc qui sont arrivés, avec également un grand emprunt pour relancer l'économie française⁵.

À partir de 1957, la construction européenne se développe selon un double processus : l'élargissement et l'approfondissement.

L'élargissement de l'Union

Alors là, ce fut quelque chose d'assez extraordinaire. L'élargissement en 1973 au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark, c'est-à-dire notre passage de 6 à 9 États membres, a été la première fois que j'ai voté « non ». Je ne voulais pas laisser entrer les Anglais, les connaissant un peu trop... Il y a ensuite, en 1981, le 2^e élargissement avec la Grèce ; 1986, troisième élargissement (l'Espagne et le Portugal) : 12 États ; quatrième élargissement en 1995 à l'Autriche, la Suède, la Finlande : 15 États ; 2004, cinquième élargissement : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Chypre et Malte, 25 États ; puis sixième élargissement en 2007 (Bulgarie, Roumanie) : 27 États ; et enfin septième élargissement en 2013 avec la Croatie : 28 États.

4. *Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) et documents annexes* (ou traité de Rome), signé à Rome par la RFA, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, le 25 mars 1957, 349 p., lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11957E/TXT&from=FR> (consulté le 16 juillet 2025).

5. Chélini Michel-Pierre, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, N° 48-4, 2001/4, pp. 102-123, lien : <https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2001-4-page-102?lang=fr&tab=texte-integral> (consulté le 16 juillet 2025).

Et bien sûr, pour mémoire, le *Brexit* voté par référendum le 23 juin 2016 à 51,99 % des suffrages (sortie de l'UE du Royaume-Uni) : 27 États aujourd'hui⁶.

Il faut savoir, pour revenir au sixième élargissement (2007) pour la Bulgarie et la Roumanie – et ça m'a toujours frappé –, que lorsque vous allez au ministère des Affaires étrangères de la Roumanie, vous avez bien sûr le drapeau roumain, et vous avez l'emblème de l'OTAN et l'emblème européen... C'est-à-dire qu'en réalité la Roumanie a commencé à adhérer à l'OTAN avant d'entrer dans l'UE, ce qui en dit long sur la volonté des Américains.

C'est-à-dire qu'il ne faut jamais oublier que les Américains ne quitteront jamais l'OTAN, tout simplement parce que l'OTAN est une machine américaine, la première organisation politique américaine de mainmise sur les Européens. C'est aussi simple que cela. À propos de ceux et celles qui disent que les Américains « vont partir », je réponds que bien sûr, ces derniers vont peut-être moins dépenser d'argent, ici et là, mais qu'ils ont la mainmise sur les Européens avec l'OTAN, c'est évident.

Après l'élargissement, deuxième *leitmotiv* de l'UE ou l'Europe était l'approfondissement des compétences, qui a été progressif jusqu'à un échec.

C'est-à-dire qu'en 1965 c'est le traité de Bruxelles⁷, la Communauté Économique Européenne (CEE) et Euratom, la CECA, qui a ensuite été abrogé par le traité d'Amsterdam.

Ensuite nous avons l'Acte unique (17-28 février 1986)⁸ ou harmonisation législative pour le marché intérieur, avec 300 règlements et directives adoptés, très poussé par les Anglais à l'époque – il faut le savoir. Et pour en avoir parlé avec

6. République française, *Constitution du 4 octobre 1958*, Titre XV (« De l'Union européenne »), art. 88-5 (modifié par loi constitutionnelle N° 2008-724 du 23 juillet 2008) : « *Tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne est soumis au référendum par le Président de la République. Toutefois, par le vote d'une motion adoptée en termes identiques par chaque majorité à la majorité des trois cinquièmes, le Parlement peut autoriser l'adoption du projet de loi selon la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 89.* »

7. *Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes* (fusion des structures CECA, CEE et CEEA), signé à Bruxelles par les six, le 8 avril 1965, 17 p., lien : https://www.cvce.eu/obj/traité_instituant_un_conseil_unique_et_une_commission_unique_des_communautes_europeennes_8_avril_1965-fr-be427f35-bec6-4872-9afa-e9602d628aea.html (consulté le 16 juillet 2025).

8. *Acte unique européen* (AUE), signé à Luxembourg puis La Haye par les six et également le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, les 17 et 28 février 1986, 30 p., lien : https://www.cvce.eu/obj/acte_unique_europeen_luxembourg_17_fevrier_et_la_haye_28_fevrier_1986-fr-972ccc77-f4b8-4b24-85b8-e43ce3e754bf.html (consulté le 16 juillet 2025).

Édouard Balladur – « I^{er} »... – je me souviens qu'il pensait que ça n'allait pas se faire... mais ça s'est fait, sous la pression de la Commission bien sûr et avec une volonté libérale, c'est-à-dire qu'il s'agit totalement de la volonté de créer un marché « unique », et non plus un marché « commun ».

Au même moment il y a eu l'institution du Conseil européen par Valéry Giscard d'Estaing, regroupant chefs d'États et Premiers ministres, et puis le traité de Maastricht⁹ (7 février 1992) qui est passé ric et rac, à telle enseigne, d'ailleurs, que la présidente de la Commission des affaires étrangères à l'époque, Mme. Guigou¹⁰, disait : « *il va falloir qu'on réfléchisse quand même parce qu'on a eu chaud.* » (dans son esprit) Et en réalité il ne s'est jamais rien passé parce qu'ils ont continué sur les mêmes rails...

Maastricht c'est l'union économique et monétaire, vers la monnaie unique, l'institution de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), de nouvelles compétences pour l'UE, notamment en matière de justice, et le traité d'Amsterdam (2 octobre 1997)¹¹ qui intègre Schengen¹² dans les compétences de l'UE – Schengen était d'abord un accord intergouvernemental et qu'on a communautarisé. Donc on voit très bien qu'il y a un processus de communautarisation très fort.

9. *Traité sur l'Union européenne* (TUE), signé à Maastricht par les douze, le 7 février 1992, 112 p., lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11992M/TXT> (consulté le 16 juillet 2025). Le traité de Maastricht modifie également le traité de Rome (CEE) pour en faire le *Traité instituant la Communauté européenne*, qui deviendra en 2009 le *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne* (TFUE). *Versions consolidées du TUE et du TFUE*, Journal officiel de l'UE, 7 juin 2016, lien : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2016.202.01.0001.01.FRA&toc=OJ:C:2016:202:FULL#C_2016202FR.01004701 (consulté le 16 juillet 2025).

10. Lors du référendum sur la ratification du Traité de Maastricht (septembre 1992), Élisabeth Guigou était Ministre déléguée aux Affaires européennes (1990-1993). Députée (2002 à 2017), elle a présidé la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (2012-2017).

11. *Traité d'Amsterdam modifiant le TUE, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes*, signé à Amsterdam par les 15 États membres de l'UE, le 2 octobre 1997, 145 p., lien : https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Feurropa.eu%2F european-union%2F sites%2F europa.eu%2F files%2F docs%2F body%2F treaty_of_amsterdam_fr.pdf%2F index.html# federation=archive.wikiwix.com&tab=url (consulté le 16 juillet 2025).

12. *Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la RFA et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes* (ou *Accord de Schengen*), signé à Schengen par la RFA, la France et les États du Benelux, le 14 juin 1985, 10 p., lien : <https://www.cvce.eu/obj/fr-7543db22-53d1-428b-8b21-ad0a3fb59ed6> (consulté le 16 juillet 2025).

Sur le plan interne, ce qu'il s'est produit après Maastricht à partir de 1993, c'est que nous avons cadencé le Franc au Mark¹³, et c'est là où nous nous apercevons que les taux externes pour un pays... C'est à ce moment-là que nos amis italiens avaient fait la dévaluation compétitive et que nous avions dans les tables de café l'eau minérale italienne parce que les Italiens, moins bêtes que les Français, avaient gagné bien évidemment des marchés, grâce à une Lire ayant été dévaluée. Et je me souviens d'une conversation avec Balladur lorsque j'étais jeune député, lorsqu'il était dans la pensée du « Franc fort ». Pardon Mesdames, mais je me suis posé la question de savoir s'il était en érection... ! Ce qui est certain, c'est que ce fut une mythologie. Résultat des courses, entre 1993 et 1999 la France a accru son endettement de 21 points avec 1 million de chômeurs supplémentaires¹⁴. C'est là que vous voyez très bien que les taux externes d'une monnaie – et à l'époque c'était la monnaie commune Franc-Mark – sont catastrophiques pour une économie.

Le traité de Nice (26 février 2001)¹⁵ a pour sa part adapté les institutions à l'élargissement, et vient ensuite l'échec du Traité constitutionnel européen (TCE)¹⁶ en 2005, où bien évidemment le texte de VGE (Giscard) est rejeté, en France ainsi qu'aux Pays-Bas.

Et je tiens à dire une chose, parce que cela je l'ai vécu. Je me souviens très particulièrement que j'avais demandé à un collègue, Pierre Lequiller – dont on disait qu'il était plus giscardien qu'un labrador ! – « *où en êtes-vous de cette négociation ?* » et il m'avait répondu sèchement « *nous avons pour mission de ne rien dire* »...

13. À ce sujet on consultera avec profit : Ziebur Gilbert, « La fascination pour le modèle allemand », dans *Les relations franco-allemandes dans une Europe divisée : mythes et réalités*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 411 p. Ainsi que : Kauffmann Pascal, « Le couple franco-allemand et l'Europe monétaire », dans Stark Hans (dir.), Koopmann Martin (dir.), Schild Joachim (dir.), *Les relations franco-allemandes dans une Europe unifiée : réalisations et défis*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 247 p.

14. *Encours de dette publique de la France de 1978 à 2022 en % du PIB et en euros courants* (graphique), INSEE, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_publique_de_la_France (consulté le 16 juillet 2025) ; *Nombre de chômeurs en France par trimestre de 1975 à 2021 (en milliers)*, INSEE, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%B4mage_en_France#/media/Fichier:Ch%C3%B4mage_en_France_de_1975_%C3%A0_2021_en_milliers.svg (consulté le 16 juillet 2025).

15. *Traité de Nice modifiant le TUE, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes*, Journal officiel de l'UE, signé à Nice par les 15 États membres de l'UE, le 26 février 2001, lien : https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Feur-lex.europa.eu%2Ffr%2Ftreaties%2Fdat%2F12001C%2Fpdf%2F12001C_FR.pdf%2Findex.html (consulté le 16 juillet 2025).

16. *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* (TECE, TCE ou Rome II), adopté à Rome par les chefs d'États de l'UE le 20 octobre 2004, lien : <https://mjp.univ-perp.fr/europe/2004constitution1.htm> (consulté le 16 juillet 2025).

C'est-à-dire que le texte est arrivé, brut, à la commission des Affaires étrangères, que Pierre Mazeaud a pris la parole en disant « mieux vaut, supprimer l'indépendance de la Constitution de la France » et que je suis monté à la tribune pour défendre, bien sûr, une question préalable où j'ai été battu¹⁷. Mais le TCE, c'était véritablement quelque chose où un « Super-État » était créé et où nous, la France, nous disparaissions. C'est ça, la réalité.

Il y a donc eu refus. D'abord, des Français¹⁸, qui ont voté « non » avec 54 %, contre 45 %, et les Néerlandais ont voté encore plus fortement que nous au « non ». Les députés allemands que j'ai rencontré à l'époque, disaient clairement que s'il y avait eu un référendum en Allemagne cela aurait également été un rejet. On voit donc très bien qu'il y a eu là un arrêt sur ce qui était la communautarisation forcée qui était en marche, et même la création de l'« État européen ».

Et alors est venu le traité de Lisbonne (13 décembre 2007)¹⁹, que le citoyen Sarkozy a voulu, et qui me téléphonait presque tous les jours pour savoir si j'allais l'adopter... Je lui ai dit « pas question » et je ne le prenais d'ailleurs plus au téléphone après. En réalité, il s'agit d'un déni de démocratie, ce fut perçu comme tel par des millions de Français, et c'est à l'origine du manque de confiance de nos peuples dans les politiques car ils ont eu le sentiment – même s'il y a eu quelques différences entre les deux traités – qu'après avoir voté par référendum on leur refilait le bébé d'une autre manière... Et qu'on voulait les museler. Sur le plan de la confiance entre les élus et le peuple, ce fut donc une catastrophe. Le traité de Lisbonne est composé du Traité sur l'Union Européenne (TUE) et du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

Il y a cependant des différences entre le TCE et le Traité de Lisbonne. Premièrement, il faut savoir que ce traité a supprimé la devise, l'hymne et le drapeau. Et surtout, en réalité ce traité n'est plus celui d'un Super-État, l'Union

17. *Compte-rendu analytique officiel de la 3^e séance* du Mardi 25 janvier 2005, Assemblée nationale, Archives de la XII^e législature (comptes rendus analytiques), session ordinaire de 2004-2005, 124^e séance, 51^e jour de séance, 25 janvier 2005, lien : <https://www.assemblee-nationale.fr/12/cra/2004-2005/124.asp> (consulté le 16 juillet 2025).

18. Drevillon Élizabeth, *Quand les Français ont dit non à l'Europe* (documentaire), Dreamway production, remis en ligne le 15 décembre 2023, 53 min., lien : <https://www.youtube.com/watch?v=abl5vRP5e94&t=89s> (consulté le 16 juillet 2025).

19. *Traité de Lisbonne modifiant le TUE et le Traité instituant la Communauté européenne (TCE)*, signé à Lisbonne par les 27 États membres de l'UE, le 13 décembre 2007, 271 p., lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2007:306:FULL> (consulté le 16 juillet 2025).

Européenne demeurant une organisation internationale et les États gardant la compétence de la compétence, qui est la souveraineté. Il prévoit également que tout État peut quitter l'UE (article 50), ce qui n'était pas le cas auparavant – toutefois, l'UE acquiert de multiples compétences. C'est-à-dire que si aujourd'hui (nous pouvons rêver...) les États décidaient de supprimer par exemple la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), ils pourraient le faire, point barre. Cela est clair car l'UE est une organisation internationale, et il faut tout de même le savoir car cela fait une grande différence.

2. L'Union Européenne, l'« usine à gaz »

Où en sommes-nous aujourd'hui ? J'ai intitulé cela l' « UE, l'usine à gaz » parce que nous avons une multitude de compétences, avec le traité de Lisbonne, qui ont été transférées à Bruxelles à un moment où il y a de multiples crises entre les Européens : crise agricole, les crises de l'euro, l'atermoisement du Parlement européen sur les PNR – c'est-à-dire les contrôles des passages aériens –, la crise des migrants dans laquelle l'Allemagne a mis tout le monde au garde-à-vous ou presque avec l'arrivée de 800 000 immigrés²⁰ alors qu'il y a quand même un sacré problème, la crise des travailleurs détachés, ou des crises commerciales lorsque l'Italie refuse de ratifier le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*)²¹, ou bien nous avons eu encore les tensions franco-allemandes sur l'énergie et le nucléaire²² – avec la République Fédérale d'Allemagne (RFA) qui soutient les « écolos » français, il faut le savoir – indépendamment de la crise linguistique, où l'Europe devient une machine à globaliser, c'est-à-dire à angliciser, au mépris de l'égalité des langues et au détriment du français...

L'Union Européenne est menacée d'implosion : « *Qui trop embrasse mal étreint.* »

20. Lemaître Frédéric, « 800 000 demandeurs d'asile attendus en Allemagne en 2015, un record », *Le Monde*, 19 août 2015, lien : https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/19/l-allemande-debordee-par-l-arrivee-massive-de-refugies_4729678_3214.html (consulté le 16 juillet 2025).

21. « Le gouvernement italien confirme le rejet de l'accord de libre-échange UE-Canada », *Le Monde* (avec AFP), 13 juillet 2018, lien : https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2018/07/13/le-gouvernement-italien-confirme-le-rejet-de-l-accord-de-libre-echange-ue-canada_5330974_1656941.html (consulté le 16 juillet 2025).

22. Mazzega-Eyl Marc-Antoine, « La crise énergétique fragilise la relation entre la France et l'Allemagne » (entretien, propos recueillis par Vincent Collen dans *Les Échos*), *IFRI*, 30 juin 2023, lien : <https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/la-crise-energetique-fragilise-la-relation-entre-la-france-et> (consulté le 16 juillet 2025).

3. Les États doivent reprendre la main

Les États, selon moi, doivent reprendre la main. Et là, je ne pense pas que ça soit l'Europe des Habsbourg qui va régner, pour répondre à M. le professeur Maffesoli, parce que je crois qu'il va y avoir un sacré coup de bâton en retour, très bientôt... Je cite Raymond Aron, qui avait compris un certain nombre de choses :

« *Ce n'est pas en fusionnant les souverainetés au bénéfice des technocrates, en ignorant la réalité séculaire des Nations que l'on peut construire l'Europe.* »²³ Ce qui est vrai, et ça revient avec force aujourd'hui, et je vais vous en donner quelques preuves.

Premièrement, il faut savoir que c'est quand même les États qui financent l'UE, il ne faut jamais l'oublier. La RFA pour 20,6 %, et la France pour 15,6 % avec quand même 21,113 milliards d'euros. Ensuite, il est évident que la subsidiarité n'est pas respectée dans l'ordre européen. Il faudrait recentrer le périmètre de compétences de l'UE, et recadre la Commission en matière de concurrence. La Commission, qui a des pouvoirs en matière de concurrence, fait faute sur faute : ce fut les affaires Péchiney-Alcan (2000) et Schneider-Legrand (2001), même si ensuite la cour de justice a donné raison, notamment dans cette dernière affaire, que c'était jouable qu'il ne devait pas y avoir une mesure d'*anti-trust* en somme.

En parallèle, dans l'état actuel des choses, il est clair que nous avons aussi le Comité des régions, qu'il faut recadrer et qui est en réalité la préfiguration de l'Europe des Habsbourg, c'est-à-dire que l'UE joue les régions contre les États-Nations. Cela est évident de chez évident. Il faut regarder, d'ailleurs, quelle fut l'attitude notamment de l'Espagne au moment de la reconnaissance par les Européens du Kosovo (2008) : l'Espagne ne l'a pas fait. Et pourquoi ? Parce qu'elle avait en ligne de mire la Catalogne. C'est aussi simple que cela.

Et c'est la raison des critiques que je fais aux régions françaises aujourd'hui²⁴ : il est parfaitement inadmissible que nos régions entretiennent de véritables ambassades à Bruxelles en parallèle de la représentation diplomatique de la France à Bruxelles. C'est scandaleux, et je m'en suis déjà ouvert à Valérie Pécresse. Je

23. Et il ajoute : « *Les institutions aideront à faire naître les sentiments communs, elles ne sauraient les remplacer.* » Voir : Aron Raymond, « La possible révision », dans *Le Figaro*, 24 novembre 1952.

24. *Loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral*, XIV^e législature, adoptée le 17 décembre 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ; *Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République* (ou Loi NOTRe), XIV^e législature, adoptée le 16 juillet 2015 et promulguée le 7 août 2015.

suis personnellement pour la suppression des régions : vous voulez chercher des économies au niveau du budget ? Supprimez déjà cela ! Ayez des régions qui ne soient plus autonomes, et justement la négation même de l'unité nationale, mais des régions qui puissent être justement le concours, dans un établissement public, des départements, je l'avais proposé. Dominique Perben était chargé du dossier, il me dit : « *Ah non, on ne peut pas revenir...* » On a démultiplié les dépenses ! Le « dix-millefeuille » territorial : vous avez les communes, les intercommunalités, ensuite les départements – qui sont en train de crever d'ailleurs... – puis les métropoles, les régions, l'État, l'Europe... Ça fait un peu beaucoup !

Parlons un moment de la sécurité et de la défense.

Le traité de Lisbonne, dans son protocole 4, article 2, met en place une coopération de programmes européens d'équipements dans le cadre de l'Agence européenne de défense (AED). En 2019-2020, l'UE a mis en place un fonds européen de défense pour le financement de la recherche en matière d'armement, avec une prévision de 20 milliards d'euros pour la période budgétaire 2021-2027 : il ne s'agit en réalité que de la mutualisation de moyens nationaux. Et le professeur Christophe Réveillard a clairement dit²⁵ qu'il s'était posé la question de savoir si véritablement le fonds européen pour la paix (FEP) n'était pas en réalité le contraire...

Je rappelle quand même l'article 42-7 du Traité sur l'Union Européenne (TUE), l'une des deux parties du traité de Lisbonne : « *Les engagements et la coopération dans ce domaine (c'est-à-dire la PSDC)*²⁶ *demeurent conformes aux engagements souscrits au sein du Traité de l'Atlantique Nord qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre.* » C'est clair, net et précis : les Européens sont dans les mains de l'OTAN, point barre. C'est évident. Et il faut noter que cet article, qui est toujours en vigueur, n'est absolument pas remis en cause, par aucun État européen. Je ne l'ai pas entendu dans les dernières vaticinations que nous avons eues, notamment, et nous allons y venir.

25. Voir l'intervention de Christophe Réveillard lors du colloque de l'AGP sur « L'avenir de l'Europe : enjeux géopolitiques et perspectives métapolitiques », organisé le 11 mars 2025 : Réveillard Christophe, « L'Union européenne possède-t-elle la capacité de répondre aux nouveaux défis géopolitiques ? » (vidéo), *Académie de Géopolitique de Paris* (sur *YouTube*), mise en ligne le 12 mars 2025, 28 min., lien : https://www.youtube.com/watch?v=vg9FZizB2Z4&list=PLUennS9Any-cHyjWPzE0DTz_6mII-clI&index=5&t=3s (consulté le 16 juillet 2025).

26. La Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) est instaurée par le Traité de Lisbonne (2007) et fait partie intégrante de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'UE, qui existe depuis le Traité de Maastricht (1992).

L'Europe de la défense, ou plus exactement la défense de l'Europe, restera donc vraisemblablement une idée d'avenir – qui le restera longtemps. Nous pouvons nous poser la question de savoir si Donald Trump l'a réveillée, s'il va réveiller l'Europe, comme le pense Emmanuel Macron ?

4. Le Réveil de l'UE ou la fuite en avant ?

La guerre en Ukraine

En ce qui concerne la guerre en Ukraine, premièrement, il faut comprendre que tout est dans tout, et réciproquement. C'est-à-dire que les tensions internationales doivent être regardées au regard des accords qui nous lient, et aussi de la volonté des uns et des autres. Et là, il n'y a absolument pas unité. On le sait, Trump est décidé à négocier avec la Russie sans les Européens, il s'agit là d'un revirement complet des États-Unis, et il a passé un savon à Zelensky²⁷ – ils se retrouvent d'ailleurs actuellement en Arabie saoudite.

Nous oublions simplement de dire que cette guerre – c'est ma thèse et je peux le démontrer – n'est pas bleu-blanc, c'est-à-dire qu'il n'y a pas les vilains « *rusски* » d'un côté et ces saints petits américains – je ne parle pas de Trump maintenant, mais je parle des administrations précédentes – qui défendraient la démocratie, qui défendraient bien évidemment l'Ukraine contre un agresseur. C'est oublier que les anglo-saxons notamment les Anglais ont agi de manière permanente contre la Russie...

Il faut lire l'article de George Kennan²⁸ publié dans *The New York Times* en 1998. Je rappelle qu'il a été l'ambassadeur américain à Moscou dans les années 1950 qui a inventé la politique de « *Containment* » (endiguement) dans les années 1950 contre Staline. Dans cet article de 1998, voyant la tournure des événements où, après la réunification allemande et alors qu'on avait dit le contraire, petit à petit l'OTAN avance vers l'Est, État après État avec les fameuses « révolutions de couleur » qui étaient en réalité truffées de gens du Pentagone, de la CIA, de tout ce que vous voulez, et en réalité une manipulation américaine pour avancer et repousser « *nounours* », c'est-à-dire le « *soviétique* », loin à l'Est. George Kennan met donc

27. « Rencontre entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky le 28 février 2025 », *Wikipédia*, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Rencontre_entre_Donald_Trump_et_Volodymyr_Zelensky_en_2025 (consulté le 16 juillet 2025).

28. Kennan George (entretien par Thomas L. Friedman), « Foreign Affairs; Now a Word From X », *The New York Times*, 2 mai 1998, lien : <https://www.nytimes.com/1998/05/02/opinion/foreign-affairs-now-a-word-from-x.html> (consulté le 16 juillet 2025).

en garde les États-Unis contre leur politique aventureuse à l'égard de la Russie qui va conduire à un affrontement certain (« *Warning on NATO expansion !* »), à une catastrophe, si les Américains continuent à la pratiquer. Eh bien nous l'avons ! C'est aussi simple que cela.

Il faut aussi rappeler qu'en mai-juin 2022, lorsqu'avaient été organisées à Istanbul, sous l'autorité des Turques, des négociations entre les Russes et les Ukrainiens, et où il était question qu'on arrive à un compromis, M. Boris Johnson – toujours les Anglais ! Cherchez des turpitudes, vous allez à Londres ! – a refusé cet accord, les Britanniques ont dit « non, on poursuit la guerre et on va vous armer ! », voilà la réalité²⁹. Donc lorsqu'on me dit « il y a un grand méchant qui s'appelle Poutine »... il ne s'agit pas d'aller embrasser Poutine sur la bouche, mais enfin c'est certain que ça n'est pas du tout cela.

Et puis le summum : en commission des Affaires étrangères, j'entends notre ministre des Affaires étrangères – j'ai quitté l'Assemblée nationale en 2017 – nous dire que bien entendu la solution au conflit allait être les accords de Minsk³⁰, c'est-à-dire l'arrangement à quatre (France, Allemagne, Russie, Ukraine), présentée comme la solution politique par excellence à ce conflit. Sauf que nous apprenons en décembre 2022 par une déclaration de la chancellerie Merkel³¹ confirmée par François Hollande en janvier 2024³² sur le leurre de ces accords, que tout cela c'était du pipeau, c'était faux. En réalité, les accords de Minsk n'avaient qu'un seul objectif : gagner du temps pour armer l'Ukraine !

29. Charap Samuel, Radchenko Sergueï, « La négociation qui aurait pu mettre fin au conflit en Ukraine », dans *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2024, pp. 18-19, lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/2024/07/CHARAP/67171> (consulté le 16 juillet 2025).

30. *Accords de Minsk* (I et II), série de documents signés à Minsk par la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine, entre septembre 2014 et février 2015, lien : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ua2015.htm> (consulté le 16 juillet 2025).

31. Dion Jack, « “Les accords de Minsk devaient donner du temps à l'Ukraine” : Angela Merkel jette un pavé dans la mare », *Marianne*, 14 décembre 2022, lien : <https://www.marianne.net/agora/les-signatures-de-marianne/les-accords-de-minsk-devaient-donner-du-temps-a-lukraine-angela-merkel-jette-un-pave-dans-la-mare> (consulté le 16 juillet 2025).

32. « Guerre en Ukraine : François Hollande piégé par Vovan et Lexus, deux humoristes russes », *HuffPost*, 8 avril 2023, lien : https://www.huffingtonpost.fr/international/article/guerre-en-ukraine-francois-hollande-piege-par-vovan-et-lexus-deux-humoristes-russes_216326.html (consulté le 16 juillet 2025) ; « Après l'annexion de la Crimée, les sanctions contre la Russie “n'étaient pas à la hauteur”, estime Hollande », *HuffPost*, 28 décembre 2022, lien : https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/apres-l-annexion-de-la-crimée-les-sanctions-contre-la-russie-n-etaient-pas-a-la-hauteur-estime-hollande_212057.html (consulté le 16 juillet 2025).

Dans ces conditions, comment voulez-vous que nous parvenions à créer un minimum de confiance avec le grand « nounours » russe ?

5 mars 2025 : l'alarme d'Emmanuel Macron

Passons maintenant aux derniers événements avant que j'essaie de dire quelle est la sortie pour l'Union européenne.

Dans son discours radio et télévisé diffusé aux Français le 5 mars 2025, Emmanuel Macron sonne le tocsin. Je peux vous dire qu'il y a mis du sien... c'est assez anxiogène : « *Au-delà de l'Ukraine, la menace russe est là et touche les pays d'Europe, nous touche.* »³³ La Russie est désignée comme la menace.

Cela me fait penser à ce que dit Pierre Conesa – qui est un de nos stratèges et vient du ministère de la Défense –, en réalité la désignation de la Russie comme étant la menace pour la France et pour l'Europe tient de l'invention de l'ennemi³⁴. C'est-à-dire que nous inventons l'ennemi car nous ne pouvons pas fédérer une société sur du préchi-prêcha. C'est dire « voilà le vilain, c'est lui, on a intérêt à se serrer les coudes »... Ce discours a été critiqué, y compris par Hervé Morin³⁵ – je peux vous dire que si Hervé Morin, le pire ministre de la Défense selon moi, peut critiquer ce discours, alors... (il faut bien régler quelques comptes à un moment !).

La Russie ne nous fait pas de cadeaux et agit de multiples façons pour effectuer des rétorsions à nos sanctions. Le discours du président français est abondamment moqué, de Moscou. La Russie est-elle pour autant une menace pour la France ? Comme disait le Général de Gaulle, est-ce que les chars soviétiques – ouvrez la porte pour voir s'ils sont là ! – sont « à deux étapes du Tour de France » ? Ce n'est quand même pas sérieux, bien que cela ne signifie pas qu'il faille faire confiance aux « *russki* ». Pas du tout.

Je les ai connus à Berlin, j'étais officier de liaison, présenté comme tel. Il est évident que les Russes avancent, mais enfin regardons la crédibilité de l'armée

33. Macron Emmanuel, « Adresse aux Français du Président Emmanuel Macron » (vidéo), Élysée, 5 mars 2025, 13 min. 55, lien : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/03/05/adresse-aux-francais-6> (consulté le 16 juillet 2025).

34. Conesa Pierre, *La fabrication de l'ennemi. Ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Paris, Robert Laffont, 2011, 372 p.

35. Letondeur Boris, « Menace russe. "Un discours inutilement et excessivement inquiétant" : Hervé Morin tacle Emmanuel Macron après son allocution », *France 3 Normandie (France Info)*, 6 mars 2025, lien : <https://france3-regions.franceinfo.fr/normandie/seine-maritime/menace-russe-un-discours-inutilement-et-excessivement-inquietant-herve-morin-tacle-emmanuel-macron-apres-son-allocution-3117844.html> (consulté le 16 juillet 2025).

soviétique : elle est nulle aujourd'hui. Vous savez ce que c'est paille-foin ? Les moujiks (paysans russes), pour les faire monter pendant la guerre, et qui malheureusement ne savaient ni lire ni écrire, on leur mettait du foin dans une botte et de la paille dans l'autre pour les faire marcher en cadence, c'était paille-foin, voilà... C'était comme ça, et je me souviens encore qu'à Berlin on avait retrouvé un cadavre – pendant la bataille de Berlin, c'était dans le secteur britannique – et on avait su que c'était un Soviétique parce qu'on avait trouvé de la paille et du foin dans ses bottes, quoi.

Il est indubitable qu'Emmanuel Macron a volontairement utilisé cette guerre pour reprendre pied en politique, alors qu'il est décrédibilisé au niveau national et international. Son discours anxiogène s'apparente à la fabrication de l'ennemi pour tenter de souder l'opinion publique. Je le dis comme je le pense, désigner la Russie comme la menace et l'ennemi potentiels aujourd'hui est franchement ridicule. Cela ne signifie pas qu'on ne peut avoir des escarmouches, qu'ils n'opéreront pas des cyberattaques, leurs provocations, etc., répondre à nos rétorsions car nous ne sommes tout de même pas restés inactifs, nous avons pris une série de sanctions, qui sanctionnent d'ailleurs davantage les entreprises françaises et européennes que les entreprises russes.

Mais il y a surtout un point qu'il a évoqué, dans ce fameux discours anxiogène, jouant aux apprentis sorciers avec la dissuasion nucléaire française, qui est un véritable tocsin, à mon avis incorrect, lorsqu'il a dit : « *Répondant à l'appel historique du futur chancelier allemand, j'ai décidé d'ouvrir le débat stratégique sur la protection par notre dissuasion de nos alliés du continent européen* », tout en affirmant « *que la décision a toujours été et restera entre les mains du président de la République, chef des armées.* »³⁶ C'est là une faute sans appel ! Un oxymore.

C'est une faute sans appel parce qu'on ne peut pas discourir par avance de l'utilisation de la force de frappe. On ne doit pas en parler, le doute doit être permanent. C'est-à-dire que l'ennemi ou l'adversaire éventuel doit se dire « je ne sais pas où ils vont aller si on avance trop » et aujourd'hui c'est une faute sans pareil... Surtout avec les Allemands. Je vous rappelle que quand il y a un moment ils avaient tiqué sur les Pluton (missiles) qui étaient des armes tactiques... il est bien clair qu'ils vont vouloir accéder, je dirais, à la décision. Et qu'on ne vienne pas nous dire que la décision restera française, car il y aura telle ou telle pression politique...

36. *Op. Cit.*, Macron Emmanuel, « Adresse aux Français du Président Emmanuel Macron »...

C'est là un réel problème. On a beau dire que le président de la République serait chef des armées et restera à la décision, c'est une faute, un oxymore.

6 mars 2025 : Conseil européen extraordinaire

Le 6 mars 2025 a eu lieu un Conseil européen extraordinaire³⁷. Dans ce dernier, qui a été une grand-messe, l'UE a réaffirmé sa solidarité envers l'Ukraine – l'UE a fourni 135,4 milliards d'euros à l'Ukraine dont 49,2 milliards de soutien militaire. Il a été déclaré que pas de négociations sur l'Ukraine n'auraient lieu sans l'Ukraine et sans la participation de l'Europe, et que la paix devra respecter l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En ce qui concerne la défense européenne, on vous a proposé : dérogation au Pacte de stabilité, c'est-à-dire que les dépenses militaires ne rentreraient pas dans le calcul du déficit, proposition de 150 milliards d'euros en prêts, des acquisitions conjointes d'équipements militaires européens, tout cela en présence de Zelenski... Je n'en crois pas un mot, et je pense que le professeur Christophe Réveillard l'a dit : ce n'est pas vrai, ce sera encore des achats américains...

Coup d'État institutionnel de la présidente de la Commission européenne

Dans le même temps, il y a eu aussi ce que j'appelle un coup d'État institutionnel de la part de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui se pousse du col à longueur de temps.

Juste un rappel, lorsque le président chinois Xi Jinping est venu à Paris il y a eu un trilogue avec Macron et la présidente de la Commission européenne. Pourquoi donc ? C'est une visite d'État, elle n'a rien à y faire ! Quand Olaf Scholtz est parti en Chine, est-ce qu'il a emmené la représentante de la Commission avec lui ? Non ! Il a dialogué avec les Chinois, sans cette fonctionnaire promue au-delà sa compétence.

En tout cas, avant même que les chefs d'États n'évoquent les résultats du Conseil européen du 6 mars 2025, nous avons vu et entendu la présidente de la Commission Ursula von der Leyen annoncer – dès le 3 mars 2025 – un plan sur cinq ans de 800 milliards d'euros pour la défense³⁸ alors qu'elle n'a pas de

37. « Conclusions du Conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025 », *Secrétariat général des affaires européennes*, 7 mars 2025, lien : <https://sgae.gouv.fr/sites/SGAE/accueil/a-propos-du-sgae/actualites/conclusions-du-conseil-europe-7.html> (consulté le 16 juillet 2025).

38. « Ursula von der Leyen dévoile un plan de 800 milliards d'euros destiné à renforcer la défense européenne », *Le Monde*, 4 mars 2025, lien : <https://www.lemonde.fr/international/article/2025/03/04/ursula-von-der-leyen-devoile-un-plan-de-800-milliards-d-euros-destine-a->

compétences en la matière puisqu'il s'agit du rôle des États, comme l'a rappelé le ministre de la Défense français Sébastien Lecornu³⁹. C'est une faute qui crée la confusion.

5. Une parfaite fuite en avant

Regardons ce que j'appelle la « fuite en avant ». Est-ce que les dirigeants actuels de l'Union prennent la mesure des enjeux ? Le discours tocsin d'Emmanuel Macron, les effets d'annonce d'Ursula von der Leyen, les décisions virtuelles du Conseil européen du 6 mars 2025, sont-ils une prise en compte de la réalité géostratégique de l'Europe ? Rien n'est moins certain.

À ce propos, j'ai assisté l'autre jour, dans la cour des Invalides, à un discours avec notre ministre Sébastien Lecornu, qui a dit clairement – c'est la seule partie intéressante dans son discours d'ailleurs – que la compétence et la défense européenne telle que les rêve Macron, c'est de la compétence des États « exclusivement »⁴⁰. Et donc la Commission n'a pas à en traiter.

Que fera l'Europe, la France en particulier, si la trêve est conclue entre Trump et Poutine ? Est-ce que l'UE pourra continuer à aider militairement l'Ukraine ? Le risque est évident : l'UE sera en porte-à-faux avec la réalité. Elle sera même accusée d'être un fauteur de tensions, pour ne pas dire un fauteur de guerre.

C'est à juste titre qu'Henri Guaino fustige cette escalade et dénonce la politique aventureuse d'Emmanuel Macron, qui s'apparente à celle d'un « va-t-en-guerre »⁴¹. Il accroît les tensions et rate l'occasion de retrouver, sinon un accord,

renforcer-la-defense-europeenne_6576344_3210.html (consulté le 16 juillet 2025) ; Von der Leyen Ursula, « Déclaration de la Présidente von der Leyen sur le paquet défense », *Représentation en France de la Commission européenne*, 4 mars 2025, lien : https://france.representation.ec.europa.eu/informations/declaration-de-la-presidente-von-der-leyen-sur-le-paquet-defense-2025-03-04_fr (consulté le 16 juillet 2025).

39. Lagneau Laurent, « Industrie de défense : M. Lecornu remet la Commission européenne à sa place », *Opex360*, 8 janvier 2025, lien : <https://www.opex360.com/2025/01/08/industrie-de-defense-m-lecornu-remet-la-commission-europeenne-a-sa-place/> (consulté le 16 juillet 2025) ; « Vœux 2025 : discours du ministre des Armées » (vidéo), *Ministère des Armées* (sur YouTube), diffusée le 7 janvier 2025, 36 min., lien : <https://www.youtube.com/watch?v=CeWYO34B-UU> (consulté le 16 juillet 2025).

40. *Ibidem*.

41. Il a récemment publié un article dans lequel il parle de la « *fuite en avant des somnambules* ». Voir : Guaino Henri, « Henri Guaino : “La fuite en avant des somnambules” » (tribune), *Le JDD*, 8 mars 2025, lien : <https://www.lejdd.fr/politique/henri-guaino-la-fuite-en-avant-des-somnambules-155789> (consulté le 16 juillet 2025).

du moins une entente avec le Kremlin. Cela ne signifie pas que tout puisse être réglé avec Moscou, mais une chose est certaine, la France prend le contre-pied de la démarche de Washington. C'est là une fuite en avant : au lieu de garder raison et de ne pas accroître les risques, les tensions, « *somnambule, l'Union européenne marche vers la guerre* »

Il est urgent que la France recouvre la raison, le sens de ses intérêts géostratégiques et surtout qu'elle conduise une politique étrangère et de défense indépendante.

La Russie, même poutinienne, fait partie de l'équilibre géostratégique de l'Europe. Paris ne peut pas l'oublier. Je suis assez sidéré qu'on la présente comme la menace complète, comme si ses chars allaient arriver à Paris dans deux jours. Qui plus est, même si nous pouvons avoir aujourd'hui quelques problèmes avec les Russes, il est absolument incroyable que lorsque la question a été posée au ministre des Affaires étrangères, il y a déjà une dizaine de jours, de savoir s'il parlait avec Sergueï Lavrov, son homologue russe, il a répondu « non »...⁴² Mais à quoi sert la diplomatie, si elle n'est faite que pour parler avec les copains et pas avec les États avec lesquels nous ne nous entendons pas ? C'est incroyable ! Que le ministre des affaires étrangères français dise « je n'ai aucun contact avec les Russes », c'est complètement sidérant ! Et ça en dit long.

Conclusion provisoire : quel avenir pour l'UE ?

Premièrement, je ne peux pas admettre ceux qui disent « on va sortir de l'Europe », c'est le *Brexit*, ça je n'y crois pas. Parce qu'il y a trop d'entrelacs. De toute façon, comme disait Talleyrand, « *on fait toujours la politique de sa géographie* ». Mais, Bruxelles doit cesser de nourrir une idéologie intégrationniste. Au passage, il y a actuellement une étude de la « diète » fédérale qui dit que 80 % des lois nationales des États européens proviennent de Bruxelles. Donc c'est un truc qui vient d'en haut, mais sans le bon Dieu... ! L'UE devient omnipotente.

La Commission doit être recentrée et ne pas se substituer aux États. Ces derniers doivent reprendre le pouvoir et l'UE doit être une union des États-Nations. Le Comité des Régions de l'UE est inutile et porteur de dérives. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à le penser, et j'en avais parlé avec Hubert Védrine. La subsidiarité est

42. « Un entretien Lavrov-Barrot ? "Aujourd'hui, non" répond le chef de la diplomatie française » (vidéo), LCI (sur YouTube), 17 février 2025, 2 min., lien : <https://www.youtube.com/shorts/Z0ETc39-Dn4> (consulté le 16 juillet 2025).

la clé de voûte d'un fonctionnement en responsabilité. Il y a trop de compétences attribuées à Bruxelles. L'Union s'est élargie. J'ai une formule : elle doit s'amaigrir, se concentrer sur quelques politiques. La France est certes une puissance européenne, *don't act*, mais nous sommes aussi une puissance en Méditerranée, en Afrique, dans le monde – il ne faut jamais l'oublier.

Par conséquent, l'UE ne doit pas contrer les initiatives françaises hors d'Europe. Alors même que les Allemands nous ont empêché (vous savez, il y avait le fameux accord Union pour la Méditerranée (UpM) qu'ils ont sabordé ! Et Sarkozy a calé, alors qu'il aurait dû dire à Angela Merkel d'aller se faire voir, point barre. Je peux vous dire qu'effectivement nous avons des intérêts en Méditerranée, en Afrique et ailleurs, et que nous devons être capables de mener cela nous-mêmes, sans la bénédiction de quiconque en dehors du Parlement français.

Ensuite, la défense de la France est une défense nationale. On ne discute pas de nos forces nucléaires avec quiconque, et surtout pas avec les Allemands. L'adversaire doit rester dans le doute complet sur son utilisation.

En ce qui concerne la dette française, celle-ci n'a aucune solution dans la rigidité des traités européens actuels. Et ici je mets sur la table, au nom de « *Clausula rebus sic stantibus* »⁴³, que les traités dont les conditions ne sont plus réunies peuvent être remis en cause. Comme disait De Gaulle, « *les traités, voyez-vous, c'est comme les jeunes filles et les roses : ça dure ce que ça dure !* »⁴⁴.

Enfin, il est indispensable de revenir aux avances de la Banque de France au Trésor public, qui existaient auparavant, et qui ont permis à la IV^e République de se relever, et à la Cinquième jusqu'au traité de Maastricht en 1992⁴⁵. C'est-à-dire que nous devons mettre entre parenthèses l'article 123 du TFUE. Alors, bien évidemment, nous allons à la crise, les « Teutons » vont devenir fous ! Mais ça je m'en f... !

Il faut savoir si véritablement le pays va subir encore la rigidité de carcans bruxellois obsolètes et mettant en péril nos intérêts, ou si nous allons prendre notre destin en main. Ces traités peuvent être remis en cause par le principe du droit

43. Expression latine en droit international public signifiant que « les choses demeurent en l'état ».

44. Citation du Général de Gaulle lors d'une allocution à l'Élysée, 2 juillet 1963 (avant de se rendre à Bonn), citant un vers de Victor Hugo tiré des *Orientales* : « *Hélas ! Que j'en ai vu mourir, des jeunes filles !* »

45. Rougeyron Pierre-Yves, *Enquête sur la loi du 3 janvier 1973. Comment une élite de banquiers et de haut fonctionnaires a endetté la France*, Paris, Le Jardin des Livres, 2013, 233 p.

international, et la France doit agir pour une remise en cause radicale de l'« usine à gaz » qu'est devenue l'Union européenne.

À défaut, l'avenir de l'UE est en péril. Elle doit privilégier la coopération et non l'intégrisme rigide et autoritaire. Les États-Nations demeurent le fondement intangible de l'avenir de l'UE. ■

11 mars 2025

Bibliographie

- *Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la RFA et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes* (ou *Accord de Schengen*), signé à Schengen par la RFA, la France et les États du Benelux, le 14 juin 1985, 10 p., lien : <https://www.cvce.eu/obj/fr-7543db22-53d1-428b-8b21-ad0a3fb59ed6> (consulté le 16 juillet 2025).
- *Accords de Minsk* (I et II), série de documents signés à Minsk par la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine, entre septembre 2014 et février 2015, lien : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ua2015.htm> (consulté le 16 juillet 2025).
- *Acte unique européen* (AUE), signé à Luxembourg puis La Haye par les six et également le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, les 17 et 28 février 1986, 30 p., lien : https://www.cvce.eu/obj/acte_unique_europeen_luxembourg_17_fevrier_et_la_haye_28_fevrier_1986-fr-972ccc77-f4b8-4b24-85b8-e43ce3e754bf.html (consulté le 16 juillet 2025).
- « Après l'annexion de la Crimée, les sanctions contre la Russie "n'étaient pas à la hauteur", estime Hollande », *HuffPost*, 28 décembre 2022, lien : https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/apres-l-annexion-de-la-crimée-les-sanctions-contre-la-russie-n-etaient-pas-a-la-hauteur-estime-hollande_212057.html (consulté le 16 juillet 2025).
- Aron Raymond, « La possible révision », dans *Le Figaro*, 24 novembre 1952.
- Charap Samuel, Radchenko Sergueï, « La négociation qui aurait pu mettre fin au conflit en Ukraine », dans *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2024, pp. 18-19, lien : <https://www.monde-diplomatique.fr/2024/07/CHARAP/67171> (consulté le 16 juillet 2025).
- Chélini Michel-Pierre, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 », dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, N° 48-4, 2001/4, pp. 102-123, lien : <https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2001-4-page-102?lang=fr&tab=texte-integral> (consulté le 16 juillet 2025).
- *Compte-rendu analytique officiel de la 3^e séance* du Mardi 25 janvier 2005, Assemblée nationale, Archives de la XII^e législature (comptes rendus analytiques), session ordinaire de 2004-2005, 124^e séance, 51^e jour de séance, 25 janvier 2005, lien : <https://www.assemblee-nationale.fr/12/cra/2004-2005/124.asp> (consulté le 16 juillet 2025).
- « Conclusions du Conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025 », *Secrétariat général des affaires européennes*, 7 mars 2025, lien : <https://sgae.gouv.fr/sites/SGAE/>

- accueil/a-propos-du-sgae/actualites/conclusions-du-conseil-europe-7.html (consulté le 16 juillet 2025).
- Conesa Pierre, *La fabrication de l'ennemi. Ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Paris, Robert Laffont, 2011, 372 p.
 - Dion Jack, « “Les accords de Minsk devaient donner du temps à l’Ukraine” : Angela Merkel jette un pavé dans la mare », *Marianne*, 14 décembre 2022, lien : <https://www.marianne.net/agora/les-signatures-de-marianne/les-accords-de-minsk-devaient-donner-du-temps-a-lukraine-angela-merkel-jette-un-pave-dans-la-mare> (consulté le 16 juillet 2025).
 - Drevillon Élisabeth, *Quand les Français ont dit non à l’Europe* (documentaire), Dreamway production, remis en ligne le 15 décembre 2023, 53 min., lien : <https://www.youtube.com/watch?v=abl5vRP5e94&t=89s> (consulté le 16 juillet 2025).
 - *Encours de dette publique de la France de 1978 à 2022 en % du PIB et en euros courants* (graphique), INSEE, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_publique_de_la_France (consulté le 16 juillet 2025).
 - Guaino Henri, « Henri Guaino : “La fuite en avant des somnambules” » (tribune), *Le JDD*, 8 mars 2025, lien : <https://www.lejdd.fr/politique/henri-guaino-la-fuite-en-avant-des-somnambules-155789> (consulté le 16 juillet 2025).
 - « Guerre en Ukraine : François Hollande piégé par Vovan et Lexus, deux humoristes russes », *HuffPost*, 8 avril 2023, lien : https://www.huffingtonpost.fr/international/article/guerre-en-ukraine-francois-hollande-piege-par-vovan-et-lexus-deux-humoristes-russes_216326.html (consulté le 16 juillet 2025).
 - Kauffmann Pascal, « Le couple franco-allemand et l’Europe monétaire », dans Stark Hans (dir.), Koopmann Martin (dir.), Schild Joachim (dir.), *Les relations franco-allemandes dans une Europe unifiée : réalisations et défis*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 247 p.
 - Kennan George (entretien par Thomas L. Friedman), « Foreign Affairs; Now a Word From X », *The New York Times*, 2 mai 1998, lien : <https://www.nytimes.com/1998/05/02/opinion/foreign-affairs-now-a-word-from-x.html> (consulté le 16 juillet 2025).
 - Lagneau Laurent, « Industrie de défense : M. Lecornu remet la Commission européenne à sa place », *Opex360*, 8 janvier 2025, lien : <https://www.opex360.com/2025/01/08/industrie-de-defense-m-lecornu-remet-la-commission-europeenne-a-sa-place/> (consulté le 16 juillet 2025).
 - « Le gouvernement italien confirme le rejet de l’accord de libre-échange UE-Canada », *Le Monde* (avec *AFP*), 13 juillet 2018, lien : https://www.lemonde.fr/economie-mondiale/article/2018/07/13/le-gouvernement-italien-confirme-le-rejet-de-l-accord-de-libre-echange-ue-canada_5330974_1656941.html (consulté le 16 juillet 2025).
 - Lemaître Frédéric, « 800 000 demandeurs d’asile attendus en Allemagne en 2015, un record », *Le Monde*, 19 août 2015, lien : https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/08/19/l-allemande-debordee-par-l-arrivee-massive-de-refugies_4729678_3214.html (consulté le 16 juillet 2025).
 - Letondeur Boris, « Menace russe. “Un discours inutilement et excessivement inquiétant” : Hervé Morin tacle Emmanuel Macron après son allocution », *France 3 Normandie (France Info)*, 6 mars 2025, lien : <https://france3-regions.franceinfo.fr/normandie/seine-maritime/>

- menace-russe-un-discours-inutilement-et-excessivement-inquietant-herve-morin-tacle-emmanuel-macron-apres-son-allocation-3117844.html (consulté le 16 juillet 2025).
- Macron Emmanuel, « Adresse aux Français du Président Emmanuel Macron » (vidéo), Élysée, 5 mars 2025, 13 min. 55, lien : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/03/05/adresse-aux-francais-6> (consulté le 16 juillet 2025).
 - Mazzega-Eyl Marc-Antoine, « La crise énergétique fragilise la relation entre la France et l'Allemagne » (entretien, propos recueillis par Vincent Collen dans *Les Échos*), *IFRI*, 30 juin 2023, lien : <https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/la-crise-energetique-fragilise-la-relation-entre-la-france-et> (consulté le 16 juillet 2025).
 - Myard Jacques, *Construire l'Europe des réalités*, Paris, L'Harmattan, 2019, 118 p.
 - Myard Jacques, *Bye bye démocratie. Le brûlot de l'année*, Paris, Lafont Presse, 2023, 112 p.
 - *Nombre de chômeurs en France par trimestre de 1975 à 2021 (en milliers)*, graphique INSEE, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%B4mage_en_France#/media/Fichier:Ch%C3%B4mage_en_France_de_1975_%C3%A0_2021_en_milliers.svg (consulté le 16 juillet 2025).
 - « Rencontre entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky le 28 février 2025 », *Wikipédia*, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Rencontre_entre_Donald_Trump_et_Volodymyr_Zelensky_en_2025 (consulté le 16 juillet 2025).
 - Réveillard Christophe, « L'Union européenne possède-t-elle la capacité de répondre aux nouveaux défis géopolitiques ? » (vidéo), *Académie de Géopolitique de Paris* (sur *YouTube*), mise en ligne le 12 mars 2025, 28 min., lien : https://www.youtube.com/watch?v=vg9FZizB2Z4&list=PLUennS9Any-cHyjWPzE0DTz_6mII-cl1&index=5&t=3s (consulté le 16 juillet 2025).
 - Rougeyron Pierre-Yves, *Enquête sur la loi du 3 janvier 1973. Comment une élite de banquiers et de haut fonctionnaires a endetté la France*, Paris, Le Jardin des Livres, 2013, 233 p.
 - *Traité d'Amsterdam modifiant le TUE, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes*, signé à Amsterdam par les 15 États membres de l'UE, le 2 octobre 1997, 145 p., lien : https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Feuropa.eu%2F european-union%2F sites%2F files%2F docs%2F body%2F treaty_of_amsterdam_fr.pdf%2F index.html#federation=archive.wikiwix.com&tab=url (consulté le 16 juillet 2025).
 - *Traité de Lisbonne modifiant le TUE et le Traité instituant la Communauté européenne (TCE)*, signé à Lisbonne par les 27 États membres de l'UE, le 13 décembre 2007, 271 p., lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2007:306:FULL> (consulté le 16 juillet 2025).
 - *Traité de Nice modifiant le TUE, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes*, Journal officiel de l'UE, signé à Nice par les 15 États membres de l'UE, le 26 février 2001, lien : https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Feur-lex.europa.eu%2F fr%2F treaties%2F dat%2F 12001C%2F pdf%2F 12001C_FR.pdf%2F index.html (consulté le 16 juillet 2025).
 - *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* (TECE, TCE ou Rome II), adopté à Rome par les chefs d'États de l'UE le 20 octobre 2004, lien : <https://mjp.univ-perp.fr/europe/2004constitution1.htm> (consulté le 16 juillet 2025).

- *Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) et documents annexes* (ou traité de Rome), signé à Rome par la RFA, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, le 25 mars 1957, 349 p., lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11957E/TXT&from=FR> (consulté le 16 juillet 2025).
- *Traité instituant la Communauté européenne de défense (CED)*, signé à Paris par la RFA, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, le 27 mai 1952, 91 p., lien : https://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_la_communaute_europeenne_de_defense_paris_27_mai_1952-fr-2af9ea94-7798-4434-867a-36c4a256d0af.html (consulté le 16 juillet 2025).
- *Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)*, signé à Paris par la RFA, la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Italie et les Pays-Bas, le 18 avril 1951, 40 p., lien : https://www.cvce.eu/recherche/unit-content/-/unit/5cc6b004-33b7-4e44-b6db-f5f9e6c01023/87c623da-8b97-4380-b154-f37056600498/Resources#11a21305-941e-49d7-a171-ed5be548cd58_fr&overlay (consulté le 16 juillet 2025).
- *Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes* (fusion des structures CECA, CEE et CEEA), signé à Bruxelles par les six, le 8 avril 1965, 17 p., lien : https://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_un_conseil_unique_et_une_commission_unique_des_communautes_europeennes_8_avril_1965-fr-be427f35-bec6-4872-9afa-e9602d628aea.html (consulté le 16 juillet 2025).
- *Traité sur l'Union européenne (TUE)*, signé à Maastricht par les douze, le 7 février 1992, 112 p., lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11992M/TXT> (consulté le 16 juillet 2025).
- « Un entretien Lavrov-Barrot ? "Aujourd'hui, non" répond le chef de la diplomatie française » (vidéo), *LCI* (sur *YouTube*), 17 février 2025, 2 min., lien : <https://www.youtube.com/shorts/Z0ETc39-Dn4> (consulté le 16 juillet 2025).
- « Ursula von der Leyen dévoile un plan de 800 milliards d'euros destiné à renforcer la défense européenne », *Le Monde*, 4 mars 2025, lien : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/03/04/ursula-von-der-leyen-devoile-un-plan-de-800-milliards-d-euros-destine-a-renforcer-la-defense-europeenne_6576344_3210.html (consulté le 16 juillet 2025).
- *Versions consolidées du TUE et du TFUE*, Journal officiel de l'UE, 7 juin 2016, lien : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2016.202.01.0001.01.FRA&toc=OJ:C:2016:202:FULL#C_2016202FR.01004701 (consulté le 16 juillet 2025).
- « Vœux 2025 : discours du ministre des Armées » (vidéo), *Ministère des Armées* (sur *YouTube*), diffusée le 7 janvier 2025, 36 min., lien : <https://www.youtube.com/watch?v=CeWXXO34B-UU> (consulté le 16 juillet 2025).
- Von der Leyen Ursula, « Déclaration de la Présidente von der Leyen sur le paquet défense », *Représentation en France de la Commission européenne*, 4 mars 2025, lien : https://france.representation.ec.europa.eu/informations/declaration-de-la-presidente-von-der-leyen-sur-le-paquet-defense-2025-03-04_fr (consulté le 16 juillet 2025).
- Ziebur Gilbert, « La fascination pour le modèle allemand », dans *Les relations franco-allemandes dans une Europe divisée : mythes et réalités*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 411 p.